



Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 24

Absents : 3

- dont suppléés : 0

- dont représentés : 2

Votants : 26

- dont « pour »: 26

- dont « contre »: 0

- dont abstention 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille dix sept, le trente mai à 16 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le 26 mai 2017 se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY Sophie, Présidente,

PRESENTS : Mmes ANDRE Michèle, ALLEMANDI Florence, STUPNICKI Josiane, PIGNATEL Agnès, ESPANET Martine, OKROGLIC Dominique MM. BOUGUYON Yvan, MARTIN-CHARPENEL Pierre, BAGUE Patrice, FRELASTRE Jean-Michel, PAYOT Jean-Michel, BERCHER Francis, MARTIN Jacques, DELOINCE Michel, GILLY Lucien, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, BEHETS Jan, BULTEL Jean-Pierre, MASSE Roger, KLETTY Guy, BOUVET Patrick, NICOLAS Yves.

EXCUSES : Mmes LAE-ESMENJAUD Marie-Hélène ayant donné pouvoir à Mme ANDRE Michèle, BOISSE Sandrine ayant donné pouvoir à M. GILLY Lucien, M. FERRON Jean.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ANDRE Michèle.

Délibération n° 2017/153

OBJET : ACQUISITION D'UN TERRAIN SUR LA ZAE « LES TERRASSES » A SAINT-VINCENT-LES-FORTS POUR LA CONSTRUCTION D'UNE DECHETTERIE.

VU le plan d'aménagement de la ZAE des Terrasses ci-joint, présenté en Commission des travaux le 27 février 2017 et réalisé par le bureau d'études AEV en vue d'obtenir un CUB, notamment pour l'implantation d'une déchetterie sur le territoire d'Ubaye Serre-Ponçon ;

VU le CUB n°004 198 17 S0002 obtenu le 14 mars 2017 ;

CONSIDERANT que la **parcelle référencée section A n°1040** sise à Saint-Vincent-les-Forts, Commune d'Ubaye Serre-Ponçon, **d'une superficie de 779 m²**, sur laquelle pourrait être partiellement implantée la déchetterie, appartient à un propriétaire privé qui est prêt à la revendre au prix d'achat initial, soit **12 000 € TTC hors frais de notaire** ;

CONSIDERANT que cette acquisition ne nécessite pas la consultation de France domaine, compte tenu des seuils de consultation ;

Le Conseil de Communauté,
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle référencée section A n°1040 sise à Saint-Vincent-les-Forts, Commune d'Ubaye Serre-Ponçon, en vue du projet de création d'une déchetterie,
- **AUTORISE** la Présidente à réaliser toutes les formalités pour procéder à l'acquisition de ce terrain selon les modalités ci-dessus, à signer les compromis et les actes de vente,
- **PRECISE** que les frais notariés seront pris en charge par la Communauté de Communes,
- **DESIGNE** Maître Benoît CAZERES - Quartier de l'Arénas – 04 140 SEYNE – comme notaire en charge de cette transaction,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2017 de la Communauté,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY.

